

Image not found or type unknown



Declaration bnc sur travail secondaire

Par **boanzo**, le **08/01/2008** à **15:54**

bonjour ,

j'ai un ami qui travaille 2 ou 3 h par semaine en plus de son travail à temps partiel.

Le benefice qu'il retire de ce 2e travail : peut il le declarer en bnc sur sa declaration sans avoir à constituer d'entreprise ou autre ?

ce travail consiste à effectuer quelques seances de massages de bien être.

merci pour votre reponse